



unesco

Intangible Cultural Heritage

Réunion d'information et d'échange

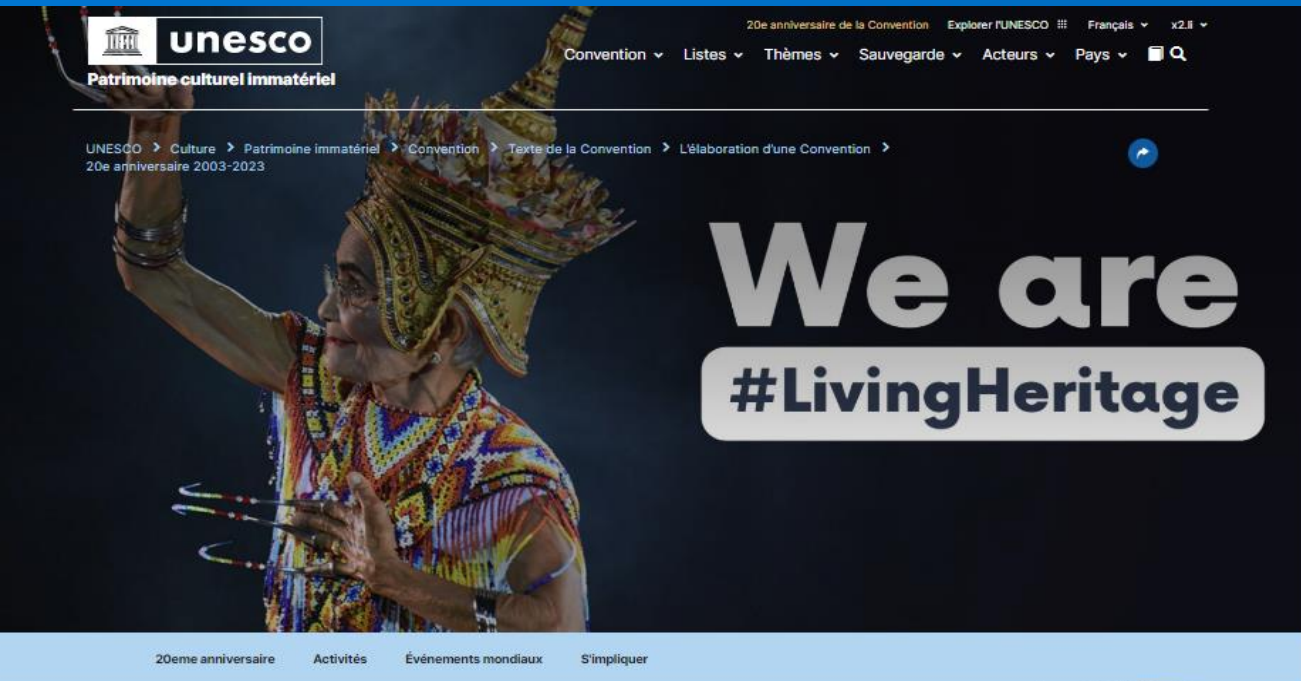
Dix-huitième session du Comité intergouvernemental de
sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

2 octobre 2023

15h00 – 17h00

Salle XI

<https://ich.unesco.org/fr/anniversaire>



20e anniversaire 2003-2023

L'année 2023 marque le vingtième anniversaire de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, vingt ans après son adoption, le 17 octobre 2003, par la 32e session de la Conférence générale de l'UNESCO. C'est l'occasion pour l'UNESCO, les États parties à la Convention et toutes les parties prenantes impliquées dans la sauvegarde du patrimoine vivant de montrer que le patrimoine vivant appartient à tous. Organisé sous le thème **Nous incarnons le #PatrimoineVivant**, cet anniversaire est également l'occasion de réfléchir au rôle de la Convention de 2003 dans la sensibilisation à la diversité et à la richesse du patrimoine culturel immatériel et dans la promotion de la coopération internationale.

Le patrimoine vivant c'est ceux qui le pratique, c'est la résilience et les connaissances transmises de génération en génération. L'anniversaire est pour cette raison également une invitation aux gouvernements, aux ONG, aux universités, aux détenteurs, aux praticiens et à tous ceux qui apprécient le patrimoine vivant à **organiser des activités**, à **rejoindre la campagne de l'UNESCO sur les médias sociaux** (hashtag #PatrimoineVivant) et à **suivre les événements de l'anniversaire**, en ligne ou en personne.



Activités autour du monde



Conférence en prélude au 20e anniversaire de la Convention de 2003
10-06-2023
Foumban (Online) (Cameroun)



Festive Ceremonial as a Manifestation of the Remembering Culture: Resources and Strategies of the Symbolical Wealth of the Steppe Eurasia
22/24-05-2023
Astana (Kazakhstan)



International Festival of Contemporary Ethnic Music 'The Spirit of Tengri'
10/11-06-2023
Almaty (Kazakhstan)



Juried Exhibition for Indigenous New Media Artists and Musicians
01-05-2023/17-10-2023
Online (États-Unis d'Amérique)



Inter-institutional thematic table 'Sicilian Opera dei pupi through promotion, sustainability and tourism'
31-05-2023
Palermo (Italie)



Training of trainers for Greece 'Living Heritage Safeguarding and Sustainable Development'
08/11-05-2023
Lemnos Island (Grèce)

[Voir toutes les activités](#)

S'impliquer

[Télécharger le formulaire pour partager des activités](#)

[Kit réseaux sociaux](#)

PARTIE I - Dix-huitième session du Comité intergouvernemental



Le seperu, danse populaire et pratiques associées
Ishmael Ogaufi Otladisa et
Veekuhane



<https://ich.unesco.org/fr/18com>

Date et lieu

- Du lundi 4 novembre au samedi 9 décembre 2023
- Cérémonie d'ouverture le dimanche 3 décembre 2023
- Lieu : Wild View Resort (Kasane)

Page Internet :

<https://ich.unesco.org/fr/18com>

Retransmission en direct à partir de cette page Internet



Sessions et participants

- Sessions quotidiennes de 9h30 à 17h30 (pause entre 12h30 et 14h30)
- Document d'informations générales (INF.1) pour fournir des informations pratiques sur les hôtels et les transports
- Ouvert aux observateurs des États parties, États non parties, organisations intergouvernementales, ONG accréditées, centres de catégorie 2, etc.

Sessions et participants

- Les frais de participation des représentants des États en développement, membres du Comité ou non, et d'ONG accréditées peuvent être pris en charge par le Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.
- Une seule demande par État partie, pour un(e) expert(e), sera prise en considération pour cette assistance du Fonds : « ... seulement pour des personnes spécialistes du patrimoine culturel immatériel » (Article 5.4, Règlement intérieur du Comité).

Langues de travail

- Les « langues de travail du Comité sont l'anglais et le français » (Article 41, Règlement intérieur du Comité).

Rôle du Comité

- Défini par l'article 7 de la Convention
- Formule des recommandations à l'Assemblée générale sur des questions telles que :
 - la préparation des Directives opérationnelles
 - l'utilisation des ressources du Fonds
 - l'accréditation des ONG, etc.
- Inscrit les éléments sur les Listes (Liste de sauvegarde urgente, Liste représentative), sélectionne les bonnes pratiques de sauvegarde et accorde l'assistance internationale lorsqu'elle est soumise avec des candidatures.

Comité intergouvernemental

- 24 États parties
- Élus par l'Assemblée générale en respectant le principe de la représentation géographique équitable et de la rotation.
- Mandat de quatre ans : tous les deux ans, l'Assemblée générale renouvelle la moitié des membres.

Membres du Comité

Groupe I

Allemagne	2022-2026
Suède	2020-2024
Suisse	2020-2024

Groupe II

Tchéquie	2020-2024
Slovaquie	2022-2026
Ouzbékistan	2022-2026

Groupe III

Brésil	2020-2024
Panama	2020-2024
Paraguay	2022-2026
Pérou	2020-2024

Membres du Comité

Groupe IV

Bangladesh	2022-2026
Inde	2022-2026
Malaisie	2022-2026
République de Corée	2020-2024
Viet Nam	2022-2026

Groupe V(a)

Angola	2022-2026
Botswana	2020-2024
Burkina Faso	2022-2026
Côte d'Ivoire	2020-2024
Éthiopie	2022-2026
Rwanda	2020-2024

Groupe V(b)

Mauritanie	2022-2026
Maroc	2020-2024
Arabie saoudite	2020-2024

Bureau

- Président : S.Exc. M. Mustaq Moorad (Botswana)
- Vice-présidents : Suisse, Slovaquie, Pérou, Bangladesh et Maroc
- Rapporteur : Mme Eva Kuminkova (Tchéquie)

Documents

- Documents de travail (LHE/23/18.COM/X) :
requièrent une décision du Comité
- Documents d'information (LHE/23/18.COM/INF.X) :
ne requièrent aucune décision
- Numérotés selon le point de l'ordre du jour
- Les candidatures, les demandes et les rapports sont également disponibles sur le site Internet.

Ils seront publiés en ligne au plus tard le 6 novembre, soit 4 semaines avant la session.

Page Internet

<https://ich.unesco.org/fr/18com/>

- Documents de travail
- Documents d'information
- Rapports sur l'état des éléments inscrits sur la LSU
- Rapports sur la mise en œuvre de la Convention dans les États parties des États arabes
- Candidatures, demandes et propositions
- Demandes et rapports des organisations non gouvernementales

Ordre des débats

- Seuls les orateurs reconnus par le Président peuvent prendre la parole.



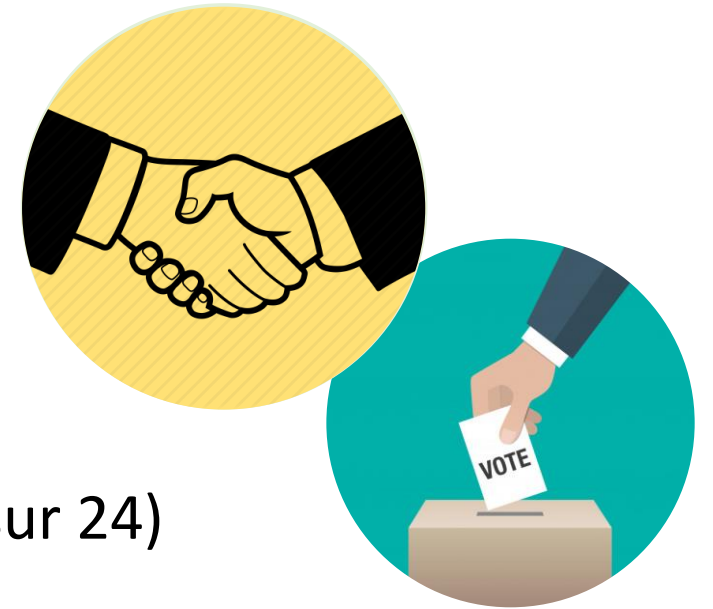
Les orateurs sont priés de limiter leurs interventions.

Le président a le droit d'utiliser un minuteur s'il le juge nécessaire.

- Seuls les membres du Comité peuvent intervenir lors de l'adoption des décisions.
- Les représentants d'un État partie, membre ou non du Comité, ne doivent pas prendre la parole pour appuyer l'inscription sur les listes, mais seulement pour fournir des informations en réponse aux questions posées (Article 22.4, Règlement intérieur du Comité).

Prise de décision

- Le consensus est privilégié
- En cas de vote :
 - Chaque État membre dispose d'une voix
 - Décisions prises à la majorité simple (13 sur 24)
 - Certaines requièrent une majorité des deux tiers (16 sur 24)
 - Modification ou suspension du Règlement intérieur
 - Convocation d'une session extraordinaire du Comité
 - Modification, suppression ou addition de points à l'ordre du jour



Amendements

- À soumettre à ICH-amendments@unesco.org
- Veuillez indiquer le nom de votre pays.
- Le formulaire sera disponible sur la page Internet du 18.COM.

PARTIE II - Ordre du jour et calendrier de la dix-huitième session du Comité intergouvernemental



Le seperu, danse populaire et pratiques associées
Ishmael Ogaufi Otladisa et
Veekuhane



Lundi 4 décembre 2023

MATIN

- 1 Ouverture
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Observateurs
- 4 Adoption du compte-rendu de la dix-septième session du Comité
- 5 Rapport du Président du Comité sur les activités du Bureau
- 5 Rapport du Secrétariat sur ses activités (de janvier 2022 à juin 2023)

Lundi 4 décembre 2023

APRÈS-MIDI

6

Vingtième anniversaire de la Convention de 2003 en 2023

7.a

Examen des rapports des États parties sur l'état actuel des éléments inscrits sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente

Célébration en plénière : Vingtième anniversaire de la Convention de 2003

Mardi 5 décembre 2023

MATIN

7.b

Examen des rapports du cycle régional de rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention et sur l'état actuel des éléments inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité des États parties dans les États arabes

7.c

Point sur les cycles régionaux de rapports périodiques de la Convention et proposition d'amendements connexes aux Directives opérationnelles

Mardi 5 décembre 2023

APRÈS-MIDI

8

Rapport de l'Organe d'évaluation sur ses travaux en 2023 (partie I)

8.a

Examen des candidatures pour inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente

8.b

Examen des candidatures pour inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité

Mercredi 6 décembre 2023

MATIN ET APRÈS-MIDI

8.b

Examen des candidatures pour inscription
sur la Liste représentative du patrimoine
culturel immatériel de l'humanité

Jeudi 7 décembre 2023

MATIN

8.c

Examen des propositions au Registre de bonnes pratiques de sauvegarde

8.d

Examen des demandes d'assistance internationale

8

Rapport de l'Organe d'évaluation sur ses travaux en 2023 (partie II)

Jeudi 7 décembre 2023

APRÈS-MIDI

9

Suivi des éléments inscrits sur les listes de la Convention

10

Rapport sur l'assistance internationale du Fonds du patrimoine culturel immatériel et proposition d'amendements connexes aux Directives opérationnelles

11

Réflexion sur une mise en œuvre plus large de l'article 18 de la Convention et proposition d'amendements connexes aux Directives opérationnelles

Vendredi 8 décembre 2023

MATIN

12

Initiatives thématiques sur le patrimoine vivant et le développement durable

13

Fonds du patrimoine culturel immatériel : contributions volontaires supplémentaires et autres questions

14

Projet de plan pour l'utilisation des ressources du Fonds du patrimoine culturel immatériel en 2024 et 2025

Vendredi 8 décembre 2023

APRÈS-MIDI

15

Rapport du forum des organisations non gouvernementales

16

Accréditation de nouvelles organisations non gouvernementales et réexamen des organisations non gouvernementales accréditées

Samedi 9 décembre 2023

MATIN

17

Établissement de l'Organe d'évaluation pour le cycle 2024 (partie I)

18

Date et lieu de la dix-neuvième session du Comité

19

Élection des membres du Bureau de la dix-neuvième session du Comité

Samedi 9 décembre 2023

APRÈS-MIDI

- 17 Établissement de l'Organe d'évaluation pour le cycle 2024 (partie II)
- 20 Rapport du Comité à l'Assemblée générale sur ses activités (de janvier 2022 à décembre 2023)
- 21 Questions diverses
- 22 Adoption de la liste des décisions
- 23 Clôture

Page Internet :

<https://ich.unesco.org/fr/18com>





unesco

Intangible Cultural Heritage

Réunion d'information et d'échange

Dix-huitième session du Comité intergouvernemental de
sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

2 octobre 2023

15h00 - 17h00

Salle XI